

Compte rendu du COPIL Citoyen N°9 – 23 novembre 2022



1. Introduction du Maire

En introduction, le maire a rappelé l'historique du projet Gagarine et a expliqué ce qui a conduit la nouvelle municipalité à le remettre à plat en 2020 lors de son arrivée aux responsabilités : la volonté de replacer les habitants du quartier Gagarine au cœur du projet afin que la transformation de leur quartier, leur profite avant tout.

En effet, la philosophie du projet porté par l'ancienne municipalité consistait à détruire l'intégralité des barres pour ne garder que les tours, densifiait de façon extrême le quartier en négligeant la création d'espaces verts et réduisait de plus de la moitié le nombre de logements sociaux du quartier en relogant beaucoup à l'extérieur du quartier.

Une analyse avec l'ensemble des partenaires de l'ANRU a donc été lancée pour déterminer ce sur quoi il était possible de revenir ou non. Ainsi, un certain nombre de constructions et de démolitions (bâtiment H, D...) étaient trop avancées (constructions en cours, engagement juridiques et financiers) pour revenir dessus. Le reste (70% du quartier) restait à inventer. Une instance représentante des habitants du quartier, le Comité de pilotage citoyen, a été instaurée il y a 18 mois pour travailler un nouveau scénario et garantir la transparence du processus. Le Copil citoyen composé de représentants de chaque bâtiment et de représentants des associations et commerçants du quartier, a accès aux mêmes documents que les membres du Conseil municipal, au même niveau d'information que les élus qui assumeront les décisions à la fin du cycle de concertation.

La 9^e réunion du Copil citoyen est ouverte au public pour permettre au plus grand nombre de prendre connaissance de l'avancée du projet à un moment clé de celui-ci. En effet, le 8 décembre prochain, la Ville, Est Ensemble et Seine-Saint-Denis habitat présenteront le projet Gagarine dans sa version définitive à l'ANRU et ses partenaires. Cette réunion avec les financeurs (ANRU, Région, Action logement (ex 1% patronal) du projet sera déterminante pour la suite puisqu'elle déterminera le niveau de subvention dont bénéficiera le projet.

Dans cette optique, il est important que municipalité et habitants se mobilisent ensemble pour obtenir ce que nous appelons, le « droit au choix » et qui n'est pas dans les habitudes de l'ANRU. C'est-à-dire, le droit pour chaque habitant dont le bâtiment serait démoli de choisir s'ils veulent être relogés à l'extérieur du quartier ou à Gagarine, dans du logement social neuf ou réhabilité.

La séance du Comité de pilotage citoyen sera levée à plusieurs reprises pour permettre des moments de questions-réponses du public.

Toutes les questions posées par le public lors du Comité de pilotage citoyen font l'objet d'une annexe à ce compte-rendu. Figurent aussi en annexe les questions posées par les membres du Comité de pilotage en amont du Comité de pilotage citoyen Gagarine.

2. Les étapes de construction du scénario

Un rappel de l'historique du projet, du principe du droit au choix et des critères de qualité d'un bon projet qui ont guidé la conception des scénarios d'aménagement est réalisé par Clémence Bahin,

chargée de mission concertation. Sont ensuite passées en revue les différentes étapes de construction du scénario d'aménagement jusqu'à la présentation d'un scénario unique d'aménagement, avec en balance la question de la démolition du bâtiment K, lors du Comité de pilotage ANRU du 22 septembre 2022. Aucune remarque des membres du Comité de pilotage n'est faite à ce stade.

3. Restitution du Comité de pilotage ANRU du 22 septembre 2022

Le 22 septembre 2022 a eu lieu une réunion importante dans la vie du projet, le Comité de pilotage ANRU qui a permis de présenter le projet Gagarine à l'ANRU et ses financeurs, d'entendre leurs remarques et demandes de précisions afin d'ajuster le dossier qui sera présenté lors du Comité d'engagement ANRU qui définira le montant des subventions accordées au projet et donc l'étendue du projet. Un état des remarques positives et des réserves de l'ANRU et ses partenaires est présenté par Agathe Heudier, directrice du projet de renouvellement urbain Gagarine à Est Ensemble.

Suite à cette présentation, des questions ont été posées par les membres du Comité de pilotage citoyen. Les questions

QUESTIONS RELATIVES A LA PHASE 1 :

Serait-il possible d'avoir des explications sur le pourquoi des démolitions des bâtiments D et H ?

Réponse du maire : les périmètres des phases 1 et 2 sont basés sur des critères techniques et juridiques qui ont été partagés à plusieurs reprises, le sujet est désormais clos.

Gagarine était un quartier aéré. Les nouveaux bâtiments comme le lot 5 et le lot 14 ont créé beaucoup de vis-à-vis. La cession du terrain du lot 14 s'est faite pendant le mandat de la nouvelle municipalité ? Pourquoi avoir laissé faire cela ?

Réponse du Maire : Ces 2 bâtiments font partie de la phase 1 dont a dû prendre acte la municipalité actuelle. La promesse de vente a été signée par l'ancienne municipalité. Promesse de vente qui engage la municipalité actuelle à exécuter cette décision sous peine de s'exposer à un contentieux débouchant sur un risque financier de plusieurs millions. Millions que la Ville de Romainville ne possède pas. A notre arrivée, nous avons débranché de nombreux projets, s'il avait été possible de stopper ceux-ci, nous l'aurions fait.

A-t-il été question de démolir la tour A ? Pourquoi la rénover ?

Réponse du Maire : Il n'a jamais été question de démolir la tour A. Le projet initial consistait à démolir toutes les barres et à ne garder que les 3 tours. Pourquoi ? Car ce sont les bâtiments qui occupent le moins de foncier et qui logent le plus de monde. Au-delà de ce constat, je trouve l'idée d'aménager les 3 premiers niveaux de la tour A en bureaux très bonne.

Le projet réorienté a été travaillé avec un architecte-urbaniste, est-ce que c'était le cas du projet de l'ancienne municipalité ?

Réponse du Maire : Oui il y avait aussi un architecte-urbaniste mais avec une autre commande politique.

QUESTIONS RELATIVES A LA PHASE 2 :

Le projet défendu auprès de l'ANRU est présenté comme moins densificateur pourtant 4 bâtiments sont reconstruits à la place de la tour G et 2 bâtiments à la place du D. Je ne comprends pas.

Réponse de Jean-Didier Laforgue, architecte-urbaniste du projet : l'impression de densité est subjective. En effet, ce n'est pas le nombre de bâtiments qui donne une impression de densité mais

plutôt les hauteurs et le rapport vide/bâti. La réorganisation de l'espace permet d'imaginer des bâtiments plus petits, à échelle humaine, qui occupent mieux l'espace.

Ne pourrait-on pas envisager d'appliquer des surloyers pour solutionner la problématique autour de la reconstitution de PLAI et donc du manque potentiel de PLAI dans le quartier à terme ?

Réponse de Jean-Baptiste Moisan, directeur de l'habitat de la ville de Romainville : Afin de respecter le droit au choix, il est prévu que les logements sociaux neufs qui seront construits sur site profitent de manière prioritaire aux habitants à reloger qui souhaitent rester dans le quartier. L'idée est de demander à l'ANRU de pouvoir construire le plus possible de PLAI dans le neuf : 50%. Beaucoup d'habitants ne veulent pas aller dans du logement social neuf mais dans de l'ancien réhabilité jugé plus spacieux. Certains souhaitent également quitter le quartier, voire la commune. Le taux de 50% de PLAI dans les logements sociaux neufs devrait ainsi être suffisant pour le relogement des ménages le souhaitant.

Aussi, l'attribution de logement social ne peut se faire que pour des ménages ayant un plafond de ressources correspondant, il n'est pas possible d'appliquer un surloyer à l'entrée dans le logement.

L'urgence climatique impose de réfléchir à des rénovations et non à des démolitions comme l'exige l'ANRU qui détruit du foncier et des logements publics.

Réponse du maire : Lors de l'enquête sociale, certains habitants ont exprimé le choix d'être relogé dans le neuf. Ils sont tout aussi légitimes que ceux qui souhaitent l'être dans l'existant.

Par ailleurs, par le passé, il aurait pu être décidé de réhabiliter sans passer par l'ANRU, ce n'est pas l'option qui a été retenue par l'ancienne municipalité. Aujourd'hui, nous n'avons pas le choix de faire sans l'ANRU et nous devons respecter les contraintes que ça nous impose. Nous ne pouvons pas toucher 40 millions de subventions sans contrepartie. L'idée est d'essayer de tordre les règles pour limiter les démolitions, faire en sorte que les premiers logements reconstruits soient sociaux et de faire accepter les dérogations nécessaires au respect du droit au choix.

Pouvez-vous décrire l'évolution des montants de subventions de l'ANRU entre le projet initial et le nouveau ?

Réponse de Agathe Heudier, directrice du projet de renouvellement urbain Gagarine

La convention de renouvellement urbain signée avec l'ANRU en 2020 sur le projet initial alloue 24M€ de subventions aux maîtres d'ouvrages pour leurs opérations, ainsi que 6,7M€ de pts bonifiés, soit un concours financier de l'ANRU de 30,8M€ au total. Le projet réorienté tel qu'il a été présenté à l'ANRU lors du comité d'engagement, porte des demandes de subventions à hauteur de 33M€ et de prêts bonifiés de 7M€, soit un concours financier sollicité de 40M€.

Réponse du Maire

Action Logement étant le principal financeur du nouveau programme national de renouvellement urbain, des droits à construire dans le projet leur sont dus en contreparties des subventions ANRU. La règle est de dédier environ 20% des m² construits à Action Logement gratuitement. En 2014 : il aurait fallu mettre les 2 scénarios sur la table : avec ou sans ANRU, et combien ça coûte. Ce qui a été signé en 2020 : 20%, dans les autres quartiers, Action Logement en demande 30%.

La séance est levée – un temps de question réponse est proposé au public. Pour rappel, toutes les questions posées par le public lors du Comité de pilotage citoyen font l'objet d'une annexe à ce compte-rendu. Figurent aussi en annexe les questions posées par les membres du Comité de pilotage en amont du Comité de pilotage citoyen Gagarine.

Pourquoi ne pas proposer des logements en accession aux ménages à reloger du quartier ?

Réponse du Maire : c'est un engagement solennel que je prends devant vous : des logements en accession seront proposés aux ménages à reloger du quartier. Pour les rendre plus accessibles aux locataires du quartier, il s'agira de logements en accession sociale, au prix moins élevé que le logement neuf en accession libre. Il faut toutefois avoir conscience l'accession sociale suppose des revenus dont beaucoup de ménages modestes du quartier ne disposent pas.

4. Les enjeux du Comité d'engagement ANRU du 8/12/22

Le 8 décembre prochain a lieu le Comité d'engagement ANRU. Lors de ce rendez-vous décisif, le projet de renouvellement urbain sera présenté dans sa version définitive à l'ensemble des partenaires de l'ANRU pour examen, validation et définition de la participation financière.

La réponse écrite de l'ANRU et de ses partenaires devrait intervenir en février 2023. Que peut-elle contenir ? Une validation et donc un financement à hauteur de l'enveloppe sollicitée, une validation avec des réserves et un financement partiel, un refus et donc aucun financement.

Au regard des réserves et demandes d'éclaircissement demandées par l'ANRU lors du Comité de pilotage de septembre, un financement partiel du projet Gagarine est à craindre.

Pour cette raison, la Ville de Romainville et Est Ensemble ont décidé de recentrer le projet sur les enjeux prioritaires et de défendre en comité d'engagement :

- le scénario d'aménagement C qui permet une transformation qualitative de l'ensemble du quartier
- le respect du droit au choix comme principe fondateur et non négociable du projet Gagarine. Pour cela, les collectivités demandent :
 - L'autorisation de reconstruire du logement social dans le quartier
 - L'autorisation de reconstruire la part nécessaire de PLAI pour reloger les habitants qui souhaitent rester dans le quartier dans du neuf
 - La réservation des premiers immeubles construits pour le logement social
 - La mobilisation de tous les contingents des partenaires

5. Focus sur l'application concrète du droit au choix

Un exposé présentant les conditions nécessaires à l'application du droit au choix est présenté par Jean-Baptiste Moisan, directeur de l'Habitat de la Ville de Romainville : un phasage des opérations permettant la construction des logements sociaux nécessaires avant de démolir, une réservation pour le relogement des logements sociaux du quartier Gagarine élargi pendant la phase de relogement, réserver pour le relogement une partie des logements vacants des autres quartiers de Romainville et des autres communes de Seine-Saint-Denis, une mobilisation de tous les réservataires de logements sociaux.

Pour officialiser ces engagements, il est proposé, en 2023, un travail collégial avec le Comité de pilotage citoyen pour rédiger le « Protocole d'accord de la concrétisation du droit au choix ». Il comprendrait les modalités opérationnelles de relogement déjà travaillées avec le Comité de pilotage citoyen et les engagements des différents réservataires (Action Logement, bailleur, ville) en matière de relogement pour garantir la concrétisation du droit au choix. Un appel à volontaire sera réalisé auprès des membres du Copil citoyen.

6. Les prochaines échéances du projet

8 décembre 2022 : Comité d'engagement ANRU

Début février 2023 : réponse écrite de l'ANRU

10 mars 2023 : Comité de pilotage citoyen ouvert

Printemps 2023 : début des concertations thématiques (stationnement, espaces publics, réhabilitation etc.)

7. Appel à volontaires

Participation au Comité d'engagement

Deux personnes peuvent y participer. Un appel à volontaire sera réalisé auprès des membres du Copil citoyen dans les jours qui suivent la 9^e séance. S'il y a plus de deux volontaires, un tirage au sort sera effectué.

Relecteurs du compte-rendu

Laurent Desdouets et Ghyslaine Giacalone

ANNEXE : QUESTIONS-REPONSES DES HABITANTS DE GAGARINE

PROJET

Est-ce que le bâtiment H est toujours prévu à la démolition ?

Réponse de M. Talbot – Responsable de projets à Seine-Saint-Denis habitat

La démolition est prévue au 2^e semestre 2023. Cette date peut évoluer en fonction de l'avancée du relogement. Aujourd'hui, il reste 9 ménages sur 30 à reloger.

Où en sont les travaux de la tour A ?

Réponse de Aurélien Talbot – Responsable de projets à Seine-Saint-Denis habitat

Les travaux de la tour A sont reportés à une date ultérieure en raison de problèmes de sécurité rencontrés par l'entreprise lors de l'installation du chantier. Des réunions partenariales ont lieu pour permettre une reprise des travaux, sans qu'une date puisse être précisée à ce jour. Les locataires seront tenus informés dès qu'une date de reprise des travaux sera arrêtée.

Qu'est-il prévu à terme pour le stationnement ? Le stationnement résidentiel sera-t-il payant ?

Réponse de Agathe Heudier, directrice du projet de renouvellement urbain Gagarine

Il est prévu une résidentialisation des parkings de l'ensemble des barres et la construction de parkings en sous-sol pour les nouveaux bâtiments. La résidentialisation du stationnement des tours n'est pas possible faute de place. Une offre de stationnement dans le parking silo des Lilas est à l'étude pour les locataires de la tour A. Une étude stationnement va être lancée en fin d'année 2022 par Est Ensemble et Seine-Saint-Denis habitat pour étudier les besoins en matière de stationnement des locataires de SSDH, des commerçants mais aussi les habitudes de stationnement (qui se gare dans le quartier et à quelle fréquence ?). Cette étude permettra d'affiner la programmation en matière de gestion du stationnement. Un atelier spécifique sur cette question aura lieu en 2023 avec les habitants.

Réponse de Aurélien Talbot – Responsable de projets à Seine-Saint-Denis habitat

La forme de la résidentialisation des stationnements fera l'objet d'une enquête pour connaître les besoins et les souhaits des habitants (parking ouvert/fermé/semi ouvert), place nominative, tarification... Les réponses au questionnaire permettront d'alimenter les réflexions.

Est-ce qu'il y aura des places handicapées dans le quartier ?

Réponse du maire

Les places handicapées sont obligatoires sur l'espace public. Plusieurs ont d'ores et déjà été mises en place sur le pourtour du quartier. Sur les espaces résidentiels, l'implantation de places handicapées sera établie entre Seine-Saint-Denis Habitat et ses locataires.

La rue des Fontaines sera-t-elle coupée dans le cadre du projet de renouvellement urbain ? Les gens roulent beaucoup trop vite sur cet axe à proximité de l'école. Il était question d'un espace vert à cet endroit mais les travaux n'ont pas commencé. C'est toujours prévu ?

Réponse de Cyrille Lakomy, directeur général adjoint au Cadre de vie de la Ville de Romainville

Oui, la rue sera coupée en amont du croisement avec l'allée Joséphine Baker. A cet endroit, seront aménagés un verger et des jardins potagers. Une allée piétonne sera aménagée le long du groupe scolaire.

De façon générale, les traversées de l'allée Joséphine Baker par des voies circulées seront limitées au maximum et systématiquement traitées avec une priorité piétonne.

Quand les travaux de prolongement de l'allée piétonne Joséphine Baker vont commencer ?

Réponse de Cyrille Lakomy, directeur général adjoint au Cadre de vie de la Ville de Romainville

Ils devraient déjà avoir commencé mais ils sont actuellement retardés par des travaux sur les réseaux électriques et d'eau potable attendus par ENEDIS et VEOLIA.

Est-ce que la tour G sera démolie dans le cadre du projet ?

Réponse du maire

Dans le scénario d'aménagement du projet réorienté qui a été présenté au Comité d'engagement de l'ANRU le 8 décembre prochain figure la démolition de la tour G. Si le Comité d'engagement venait à valider ce scénario, la tour G serait démolie après un long processus de relogement de ses occupants qui ne sera rendu possible qu'après la construction de nouveaux immeubles de logements sociaux, soit pas avant 2027.

Sur le scénario présenté au Comité d'engagement, il semble y avoir du vis-à-vis entre le futur bâtiment 7 et l'actuel barre C ?

Réponse de Jean-Didier Laforgue, architecte-urbaniste du projet

Le plan d'aménagement qui sera présenté à l'ANRU lors du Comité d'engagement du 8 décembre est un plan d'ensemble, de principe, ce n'est pas un plan détaillé. Concrètement, ça veut dire que les emplacements mais aussi l'architecture des futurs bâtiments ne sont pas déterminés à ce jour, de même que le programme des réhabilitations et des résidentialisations. C'est la même chose pour l'aménagement des espaces extérieurs, tout doit être précisé. Ces précisions donneront lieu à des temps de concertation avec les habitants et à la création d'images 3D.

Si des personnes comme moi souhaitent partir de Gagarine, le relogement pourrait-il être une opportunité ? Je pourrais laisser mon appartement du bâtiment E à quelqu'un dont l'immeuble est détruit

Réponse de Aurélien Talbot – Responsable de projets à Seine-Saint-Denis habitat

Oui, c'est possible, cette opportunité pourra être traitée dans le cadre d'une mutation. Les locataires intéressés sont invités à renouveler leur demande de logement social. Le service MOS de Seine Saint-Denis Habitat traitera ces demandes en lien avec les relogements du projet urbain.

TRANQUILLITE PUBLIQUE

- Les locataires sont excédés par la présence - toute la journée - des "jeunes" dans le hall de la tour I. Qu'est-ce que le Maire pense pouvoir faire pour se débarrasser des jeunes dans le hall de la Tour I ?

- Les escaliers de la tour G sont de nouveau squattés tous les soirs par les « jeunes" qui viennent manger et fumer et laissent leurs détritrus sur les marches ! Depuis plusieurs jours ils jettent de la farine dans les marches !

- Des « jeunes » squattent tous les soirs dans les escaliers de la tour I, viennent y manger et laissent leurs détritrus.

Réponse de Nathalie Bayon, directrice de la prévention et de la tranquillité publique

La question de la gestion et de la résolution des problématiques de sécurité et de tranquillité publique dans et aux abords des immeubles de Gagarine fait l'objet d'un travail partenarial entre la ville de Romainville (direction de la tranquillité publique et police municipale), la police nationale, la justice et Seine-Saint-Denis habitat.

Ainsi une convention a été votée lors du conseil municipal du 8 décembre 2022 pour permettre l'intervention de ces différents acteurs sur les points sensibles du patrimoine de SSDH, un groupe de travail ville bailleurs se réunit plusieurs fois par an pour trouver des solutions aux problématiques des bailleurs et des médiateurs ont été déployés à Gagarine depuis mai 2022.

En parallèle, une intensification des opérations de sécurisation sur site a lieu depuis le mois de septembre, ce qui signifie une augmentation des passages de la police municipale et de la police nationale de jour comme de nuit. Toutefois, il est à noter que les personnes qui squattent le hall quittent les lieux à la demande de la police, mais reviennent après leur départ. Des aménagements pourraient être envisagés pour contraindre leur présence.

Seine-Saint-Denis habitat précise que les portes de la tour I sont en état de marche. Elles sont maintenues ouvertes par les jeunes.

Est-il toujours question de déployer une brigade cynophile ? Le maire a évoqué cela il y a près d'un an ?

Réponse de Nathalie Bayon, directrice de la prévention et de la tranquillité publique

Une unité cynophile sera intégrée de façon expérimentale à la Police municipale début 2023, sous réserve de la validation de cette décision par le Conseil municipal du 8 décembre. Le chien servira principalement aux agents de la brigade de nuit pour se rendre dans les lieux non éclairés ou souterrains.

DIFFICULTES DE GESTION SSDH

Les digicodes du bâtiment E ne fonctionnent plus depuis plusieurs mois – Les portes restent continuellement ouvertes. Quand la réparation est-elle prévue ?

Réponse de Juliette Develter, responsable de l'agence Seine-Saint-Denis habitat

Le remplacement des platines est prévu courant 2023. Nous ferons notre maximum pour que ce soit début 2023.

L'ascenseur pair de la tour I est en panne plusieurs fois par mois. Qu'est-il prévu pour améliorer cela ?

Réponse de Juliette Develter, responsable de l'agence Seine-Saint-Denis habitat

Le taux de disponibilité de l'ascenseur à cette adresse est de 98,75% sur les 12 derniers mois avec effectivement un nombre d'interventions plus important sur les 3 derniers mois (problème de portes dans les étages). Mais quand l'ascenseur tombe en panne, il est remis en fonctionnement 1 fois sur deux dans la journée même. Des charges sont facturées annuellement aux locataires pour la maintenance et le fonctionnement de celui-ci.

De façon générale, SSDH a inscrit la réfection des ascenseurs dans son programme d'investissement de 2022 à 2024 selon les adresses.

Les escaliers de la tour G sont dans un état lamentable. L'entreprise de nettoyage n'intervient pas 2 fois par semaine comme stipulé dans le contrat. Par ailleurs, il faudrait les nettoyer régulièrement au karcher.

Réponse de Juliette Develter, responsable de l'agence Seine-Saint-Denis habitat

Un lessivage complet a été fait mi-octobre par 3 employés d'immeuble missionnés exprès. Suite à des signalements, des visites contradictoires surprises sont mises en place depuis 1 mois sur le terrain pour s'assurer de la qualité des prestations de ménage. Suite à ce nouveau signalement, nous

programmerons Gagarine très prochainement. Nous pouvons associer l'amicale des locataires à ces visites contradictoires si elle le souhaite.

Pour ce qui est des incivilités, plusieurs courriers ainsi que des notes ont été réalisés afin de sensibiliser les locataires à ce manque de civisme.

L'ascenseur du bâtiment J est en panne très souvent, ce qui pose de réelles difficultés au locataire, notamment à une personne âgée du 9^e étage. Le gardien est très peu présent dans ce bâtiment. Est-ce que ça va s'arranger ? (question du public)

Réponse de Juliette Develter, responsable de l'agence Seine-Saint-Denis habitat

Le taux de disponibilité des ascenseurs du bâtiment J oscille entre 98,38% au 1 rue de l'Etoile à 99,92% au 5 rue de l'étoile sur 12 mois glissants avec un nombre d'intervention sur les trois derniers mois entre 3 et 5 par appareil. Les remises en service se font dans la grande majorité des cas le jour même et au pire le lendemain.

De façon générale, SSDH a inscrit la réfection des ascenseurs dans son programme d'investissement de 2022 à 2024 selon les adresses.

Il n'y a pas d'ascenseur dans le bâtiment D1 depuis juin. C'est très problématique pour les personnes âgées. Les habitants disent ne pas avoir de retour de SSDH suite à leurs réclamations. (question du public)

Réponse de Juliette Develter, responsable de l'agence Seine-Saint-Denis habitat

Le taux de disponibilité de cet ascenseur est de 99,08%, cependant l'appareil ne dessert pas le 2^{ème} étage car une pièce est en commande depuis juin 2022. Le prestataire a été relancé ce jour.

De façon générale, SSDH a inscrit la réfection des ascenseurs dans son programme d'investissement de 2022 à 2024 selon les adresses.

Pourquoi est-ce que certains véhicules épaves et les camions qui n'ont rien à faire dans les parkings des locataires ne sont pas enlevés malgré les demandes ? (question du public)

Réponse du maire

Il serait intéressant qu'il soit indiqué à l'entrée des zones de stationnement qu'il s'agit de parkings réservés aux locataires SSDH. Par ailleurs, il faut que SSDH soit réactif sur les demandes d'enlèvements.

Réponse de Juliette Develter, responsable de l'agence Seine-Saint-Denis habitat

Nous n'avons pas de demande d'enlèvement en cours, ni de la part des gardiens ni de la part des locataires. Nous allons relancer nos gardiens pour qu'ils nous fassent les signalements nécessaires car nous avons une convention avec un fourériste qui fonctionne très bien. A l'échelle de l'agence, nous avons eu 201 enlèvements depuis 2021 dont 67 cette année.

Nous pouvons également comme le suggère monsieur le maire poser des panneaux de stationnement résidentiel à l'entrée du site.